

Nom du produit: ESSENCE G (40/65)
 Code produit: 900760
 D.Q.E Date: 2004.12.23 Indice de révision: 08 Page: 1 / 6

1-Identification de la substance / préparation et de la Société

***Désignation commerciale:** ESSENCE G (40/65)

***Revendeur:**

Nom / Raison Sociale: Grosseron
 Adresse de contact: 37 boulevard François Mitterrand
 44800-SAINT HERBLAIN
 FRANCE

Téléphone: 02.99.29.46.00

Télécopie: 02.40.90.07.09

N° d'appel d'urgence:

INRS 01.45.42.59.59

2-Composition / information sur les composants

NOM GENERIQUE: Coupe pétrolière Naphta légère Hydrotraitée.

FAMILLE CHIMIQUE DE LA SUBSTANCE: Solvant hydrocarboné aliphatique.

N° CAS: 64742-49-0

N°EINECS 265-151-9

CONSTITUANT /COMPOSANT DANGEREUX

***n-HEXANE:** < 2 % (N°CAS: 110-54-3; Classification CE: F-Xn-N ,R11, R3 8, R48/20, R51/53, R 62, R65, R66, R67)

***benzène:** <5 ppm (N°CAS 71-43-2 Classification CE: F-T-N-Carcinogène CAT. 1, R11, R36/38, R45, R46, R48/23/24/25, R65,)

***Aromatiques totaux:** < 5 ppm

3-Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS POUR L'HOMME: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48H) Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES: Facilement inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Possibilité d'électricité statique lors de la manipulation.

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION DU PRODUIT: Facilement inflammable. Irritant pour la peau. Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation provoque vertiges et somnolence. Dangereux pour l'environnement.

4-Premiers secours

INHALATION Amener à l'air libre. Si la personne ne se rétablit pas, consulter un médecin ou hospitaliser.

CONTACT AVEC LA PEAU: Laver à l'eau et au savon si disponible pendant au moins 10 minutes. Enlever les vêtements souillés.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.

CONTACT AVEC LES YEUX: Lavage abondant à l'eau en écartant les paupières. Toujours consulter un ophtalmologiste.

INGESTION: Ne pas faire vomir. Ne rien donner par voie orale.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN OU HOSPITALISER.

ASPIRATION: Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple) Transporter d'urgence en milieu hospitalier.

Nom du produit: ESSENCE G (40/65)
Code produit: 900760
D.Q.E Date: 2004.12.23 Indice de révision: 08 Page: 2 / 6

INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN: Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dermatoses. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique. Provoque une dépression du système nerveux central.

PRINCIPAUX SYMPTOMES

*Inhalation: Euphorie. A des concentrations plus importantes: irritations oculaires (larmolement, conjonctivite), somnolences, céphalées, vertiges, nausées, incoordination de la marche et des mouvements.

*Ingestion irritation digestive (douleur abdominale, nausée, vomissement, diarrhées), dépressions du système nerveux central.

*Contact avec la peau: Irritation cutanée(érythème, œdème, prurit)

*Projection dans l'œil: Conjonctivite.

*Ingestion avec inhalation bronchique: Pneumopathie avec détresse respiratoire.

5-Mesures de lutte contre l'incendie

DANGERS SPECIFIQUES: Facilement inflammable, la combustion ou la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques, CO, CO₂, hydrocarbures variés, ... suies. Leur inhalation est dangereuse. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

MOYEN D'EXTINCTION: Mousse, poudre chimique, gaz carbonique. Sable ou terre seulement en cas d'incendie limité.

MOYEN D'EXTINCTION DECONSEILLES: Eau en jet.

EQUIPEMENT DE PROTECTION: Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

AUTRES CONSEILS: Refroidir les récipients à proximité par pulvérisation d'eau. Prendre les mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique pouvant se produire lors des opérations de chargement et de transfert.

6-Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES: Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ne pas respirer les vapeurs/gaz/fumées/aérosols. Ventiler complètement la zone contaminée. Eteindre toute flamme nue. Eloigner de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Eviter les étincelles. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Supprimer les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

PROTECTION INDIVIDUELLE: Porter gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. Combinaison en PVC avec capuche intégrée. Bottes de sécurité à mi-genoux, en caoutchouc. Pour les informations sur la protection respiratoire, voir § 8.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT: Empêcher toute contamination du sol et de l'eau. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres appropriées.

METHODES DE NETTOYAGE

***déversement limité:** Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un sur-fût étiqueté. Frotter les surfaces contaminées avec une solution détergente. Conserver les eaux de lavage comme déchets contaminés.

***déversement important:** Utiliser du matériel anti-déflagrant. Transférer dans un récipient de récupération étiqueté, scellé, pour collecter le produit ou l'éliminer en sécurité. Traiter les résidus comme pour un déversement limité.

AUTRES CONSEILS: Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts. Formation possible de mélange

Nom du produit: ESSENCE G (40/65)
Code produit: 900760
D.Q.E Date: 2004.12.23 Indice de révision: 08 Page: 3 / 6

vapeur-air inflammable/explosif. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13.

7-Manipulation et stockage

MANIPULATION: Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs/fumées/aérosols/gaz. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Eteindre les flammes nues. Eloigner toute source d'ignition. Eviter les étincelles. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel anti-déflagrant. Mise à la terre de tout équipement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

STOCKAGE: Utiliser du matériel anti-déflagrant. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'écart du rayonnement solaire direct, de toute autre source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer dans les zones de stockage. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries, résistant aux hydrocarbures

TRANSFERT DE PRODUIT: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre de tout équipement. Eviter le remplissage en "pluie" Ne pas utiliser l'air comprimé ou l'oxygène pour remplir, décharger ou manipuler. En cas d'utilisation d'une pompe volumétrique, elle sera équipée d'un by-pass et d'une soupape de sécurité à pression partielle. Limiter la vitesse dans les lignes pendant les opérations de pompage afin d'éviter la formation de décharges électrostatiques.

MATERIAUX RECOMMANDES: Acier doux, Acier inoxydable.

MATERIAUX DECONSEILLES: Eviter un contact prolongé avec caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

8-Contrôle de l'exposition / protection individuelle

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées, avec du matériel anti-déflagrant.

PARAMETRES DE CONTROLE D'EXPOSITION:

***Essence G** Nos fournisseurs préconise une valeur limite d'exposition

professionnelle (VLEP) aux solvants hydrocarbonés de 1200 mg/m³ sur la base des valeurs guide du CEFIC-HSPA établies selon la méthode RCP (reciprocal calculation procedure)

*Hydrocarbures en C6-C12:

VLE: 1500 mg/m³

VME: 1000 mg/m³

EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION RESPIRATOIRE: Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension en dessous d'un seuil acceptable, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en place. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'ébullition >650 C conforme à la norme EN 141) Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié.

PROTECTION DES MAINS: Dans les cas où la possibilité de contact manuel avec le produit, une protection adaptée peut être assurée par le port de gants normalisés (EN374) Gants en nitrile pour une protection à long terme.

L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépendent de son usage (fréquence et durée du contact, résistance chimique de la matière, de l'épaisseur, de la dextérité. Les gants contaminés doivent être remplacés.

PROTECTION DES YEUX: Lunettes de protection. (EN 166)

Nom du produit: ESSENCE G (40/65)
Code produit: 900760
D.Q.E **Date:** 2004.12.23 **Indice de révision:** 08 **Page:** 4 / 6

PROTECTION DU CORPS: Modèle standard de vêtements de travail.
 Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques.

9-Propriétés chimiques et physiques

ETAT PHYSIQUE: Liquide

COULEUR: Incolore.

ODEUR: Paraffinique

POINT D'EBULLITION 44 à 65 °C (ASTM D 1078)

POINT D' ECLAIR(Abel) -400C (IP170)

TEMPERATURE D' AUTOINFLAMMATION 392°C

LIMITES D' EXPLOSIVITE:

SUPERIEURE: 7,5% v/v dans l'air

INFERIEURE: 1,1% v/v dans l'air

PRESSION DE VAPEUR: 33 kPa à 20 °C

MASSE VOLUMIQUE: 645-662 kg/m³ à 15°C

VISCOSITE CINEMATIQUE: 0,5 mm²/S à 25 °C

SOLUBILITE DANS L' EAU: Très peu soluble < 20 ppm.

TAUX D' EVAPORATION: 10 (n-Bu.Àc.= 1)

COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU(Log Poe) 2, 9 à 4

10-Stabilité et réactivité

STABILITE: Stable dans les conditions normales de manipulation, stockage et emploi.

CONDITIONS A EVITER: Chaleur, flammes, étincelles, points d'ignition, l'électricité statique

MATIERES A EVITER: Oxydants forts, acides forts.

Produits de combustions dangereux La combustion ou la thermolyse produit des gaz plus ou moins toxiques, CO, CO₂, hydrocarbures variés, ... suies. Leur inhalation est dangereuse.

11-Informations toxicologiques

BASES D' EVALUATION: L'information fournie est basée sur les données du produit, les données des constituants et sur la toxicologie de produits similaires.

TOXICITE AIGUE

***INGESTION:** DL50/rat > 2000 mg/kg Estimé faiblement toxique.

***CUTANEE:** DL50/lapin > 2000 mg/kg. Estimé faiblement toxique.

***INHALATION:** CL50 > 5 mg/l. Probablement de faible toxicité.

IRRITATION DES YEUX: Estimé non irritant

IRRITATION DE LA PEAU: Irritant

SENSIBILISATI: Estimé non mutagène.

EFFETS SUR L' HOMME: Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer la destruction de l'enduit cutané lipo-acide et entraîner des dermatoses. De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48H)

12-Informations écologiques

BASES D'EVALUATION: L'information fournie est basée sur les données du produit, les données des constituants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.

PERSISTANCE / DEGRADABILITE: Flotte sur l'eau. Le produit s'évapore en un jour à partir de l'eau ou du sol. Biodégradable naturellement, s'oxyde rapidement dans l'air par réaction photochimique.

BIOACCUMULATION: Bioaccumulable.

TOXICITE AIGUE

Nom du produit: ESSENCE G (40/65)
Code produit: 900760
D.Q.E Date: 2004.12.23 Indice de révision: 08 Page: 5 / 6

*Poissons Estimé toxique 1 < CL/CE/CI50 ~9 10 mg/l
*Daphnies Estimé toxique 1 < CL/CE/CI50 ~9 10 mg/l
*Bactéries Estimé toxique 1 < CL/CE/CI50 ~9 10 mg/l
*Invertébrés Estimé toxique 1 < CL 50 / CE 50 ~9 10 mg

TRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES: Estimé toxique 1 < CL/CE/CI50 ~9 10 mg/l

13-Considérations relatives à l'élimination

PRECAUTION: Se reporter à la section 7 avant de manipuler le produit ou les récipients.

ELIMINATION DU DECHET: Si possible récupérer ou recycler, sinon incinération.

ELIMINATION DU PRODUIT: Si possible récupérer ou recycler, sinon incinération.

EMBALLAGE SOUILLE: Vider complètement le récipient. Après vidange, dégazer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Réutiliser. Sinon, envoyer à un récupérateur de fûts ou de métaux.

14-Informations relatives au transport

N° ONU: 3295

**TRANSPORT MARITIME (IMDG)

CLASSE :3

GROUPE DIEMELALLAGE:II

ETIQUETTE: Liquide inflammable, N°3

MARQUE POLLUANT MARIN: Non requise

NOM DU PRODUIT: Hydrocarbures liquides n.s.a

**TRANSPORT PAR ROUTE(ADR/RID)

CLASSE: 3

Groupe d'emballage II

N° ETIQUETTE DE DANGER: n° 3

Code danger 33

Code de classification F

NOM DU PRODUIT: Hydrocarbures liquides en n.s.a.

**TRANSPORT AERIEN (OACI/IATA)

CLASSE :3

GROUPE D'EMBALLAGE: II

ETIQUETTE: Flammable liquid

NOM DU PRODUIT: Hydrocarbures liquides n.o.s

15-Informations réglementaires

ETIQUETAGE CE

*SYMBOLE:

N: Dangereux pour l'environnement.

F- Facilement inflammable.

Xn: Nocif.

*PHRASES DE RISQUE:

R11: Facilement inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets irréversibles à long terme dans l'environnement.

R65 Nocif - Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges.

*CONSEILS DE PRUDENCE:

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition.

S23 Ne pas respirer les gaz, vapeurs, aérosols et fumées.

Nom du produit: ESSENCE G (40/65)
 Code produit: 900760
 D.Q.E Date: 2004.12.23 Indice de révision: 08 Page: 6 / 6

S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S43 En cas d'incendie, utiliser CO2, poudres sèche ou mousse , ne jamais utiliser d'eau.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

S63 Eviter le rejet dans l'environnement, consulter les instructions spéciales.

DIVERS:

N°CEE (EINECS) 265-151-9

MITI (JAPON) 9-1694

TSCA (USA) Répertoire

AICS (AUSTRALIE) Répertoire

DSL (CANADA) Répertoire

ECL (COREE) KE-25623

REGLEMENTATION FRANCAISE:

CODE DU TRAVAIL-ETIQUETAGE, L231-6-7. R231-46 A 65 Applicable voir étiquetage CE

MALADIES PROFESSIONNELLES, CODE DE LA SS ART. L 461-1-7: Applicable tableau n°84

SURVEILLANCE MEDICALE SPECIALE, ART. R241-50, Applicable

TRAVAUX INTERDITS, CODE DU TRAVAIL, ART.R234-16, 20&21(jeunes travailleurs)

Applicable

AERATION - ASSAINISSEMENT DES LOCAUX, R232-5 A 5-14 Applicable

PREVENTION DES INCENDIES R233-14 A 42, MATERIEL ELECTRIQUE Applicable

INSTALLATIONS CLASSEES BROCHURE 1001 DU J.O: Applicable n° 1431 - 1433 - 1434

DECHETS, DECRET 97517 DU 15.05.97 Applicable- Catégorie 07.01.00.

REJETS INTERDITS, LOI 64 1245 DU 16/12/64, ARRETE DU 01.03.1993: Applicable

DECHETS D'EMBALLAGES, Décret 94609 du 13.07.94. Applicable

16-Autres informations

LISTE DE DISTRIBUTION: Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.

REFERENCES: Eventuellement consulter la fiche toxicologique n° 96 (essences spéciales) éditée par l'INRS.

AVIS: LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES DE NOS FOURNISSEURS SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINES DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.

Modifications apportées dans les chapitres: 2-3-4-6-7-8-9-11-15.

FIN DU DOCUMENT.